



# L'accès à l'énergie

## Un enjeu climatique et sociétal

© HFNC

**Lutter contre la précarité énergétique fait partie de la politique climatique du Grand Lyon. L'enjeu de réduction des émissions des gaz à effet de serre ne peut être dissocié d'un enjeu sociétal : freiner l'appauvrissement des ménages lié à la hausse du prix de l'énergie.**

### Un pari gagnant/gagnant

Le Grand Lyon mène, dans le cadre de l'atelier Énergie de sa Conférence Énergie Climat, lancée au printemps, un travail sur la précarité énergétique. (Voir *L'Usine à GES* n° 67.) La raison ? Le coût croissant de l'énergie affecte de plus en plus de ménages qu'il met en situation de précarité énergétique réelle ou potentielle. On assiste à un appauvrissement de la population qui peut briser, à court terme, notre modèle de société démocratique en accroissant les inégalités. L'un des moyens de freiner cette tendance repose sur les politiques de réhabilitation des logements énergivores. Ces politiques feront coup double : bénéfiques sur le plan du climat (moins de CO<sub>2</sub> à confort égal), elles le seront sur le plan social (plus de confort, un bénéfice sanitaire et des factures moins élevées). Dans les deux cas, le résultat sera durable.

### Une étude pour y voir clair

Pour donner une base pratique et chiffrée à sa réflexion, le Grand Lyon a commandé, il y a quelques mois, à International Conseil Énergie (ICE), bureau d'études spécialiste des questions climatiques et énergétiques, une étude sur la précarité énergétique dans la communauté d'agglomération. L'objectif : dresser un état des lieux, identifier les populations vulnérables, dessiner les tendances du futur liées à l'augmentation du coût de l'énergie. Présentée aux élus en septembre 2010, l'étude constate un potentiel de vulnérabilité des ménages (255 622 logements recensés sur le Grand Lyon) situé entre 7 % et 19 %. « La moyenne nationale est de 13 %, indique Corisande Jover, chef de projet chez ICE. Mais nos indicateurs font émerger plus de composantes que l'enquête INSEE de référence. »

Entre autres, élargissant la définition de la précarité énergétique, l'étude obtient une visibilité meilleure que celle des enquêtes nationales précédentes. Oubliant la définition britannique, basée sur le taux d'effort énergétique (TEE) – ménages consacrant plus de 10 % de leurs revenus à la facture énergie dans le logement – les analystes ont préféré inclure dans le profil des ménages d'autres critères (voir encadré). « Nous rendons visibles les ménages que le critère TEE ne permet pas de comptabiliser : ceux qui se privent et qui représenteraient sur le territoire du Grand Lyon, d'après les acteurs de terrain, presque la moitié des ménages vulnérables ! » Le profil des ménages diffère par ailleurs du profil national livré par le récent « rapport Pelletier »

sur la précarité énergétique (décembre 2009). En schématisant – ce dernier souligne la fragilité des personnes âgées (> 65 ans), en milieu rural et propriétaires occupants. Corisande Jover relève que si « les personnes âgées sont vulnérables, la cartographie des quartiers montre qu'elles ne sont pas forcément, en milieu urbain, les plus fragiles ». Notamment parce qu'elles résident plutôt dans les quartiers aisés. Bien que l'objectif prospectif n'ait pu être atteint faute de données suffisantes, l'étude permet déjà de tracer le contour des actions prioritaires.

### Action expérimentale en Rhône Alpes

Changeons d'échelle et visitons ces ménages avec les porteurs de l'action expérimentale « Énergie et précarité » du Rhône dont la première phase, lancée en 2007, prend fin en décembre. Elle est pilotée par l'association Hespul, spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et par le PACT du Rhône. Cinq partenaires la financent : le Conseil général du Rhône, la Région Rhône-Alpes, l'Ademe, la Fondation de France et la Fondation Abbé Pierre. Son objectif : accompagner les ménages en situation de précarité énergétique réelle ou potentielle en intervenant sur les conditions de logement. « Mener une action « technique » sur l'état du logement est une solution durable parce qu'elle est préventive. Elle bénéficie aux foyers signalés par les services sociaux et à leurs éventuels successeurs dans le logement », commente Muriel Fusy, chargée de mission précarité énergétique chez Hespul.

Le dispositif s'appuie sur la rencontre des ménages. Les visites donnent lieu à un diagnostic technique et financier. De menus travaux urgents et la fourniture de petits équipements plus sobres représentent l'échelle 1 des interventions. La majorité des logements appelle des travaux plus conséquents, le montage d'un dossier de financement et la négociation avec les propriétaires occupants ou bailleurs. L'aide aux travaux, gérée par le PACT du Rhône, est plafonnée à 2 500 €, et complétée par les aides de l'Anah, l'éco-prêt à taux zéro, le crédit d'impôt, notamment.

Entre 2007 et 2009, 72 logements ont été visités et 61 foyers sont « inscrits dans une démarche de sortie de précarité énergétique ». « C'est peu, mais cette expérimentation a permis d'élaborer une méthodologie et de dresser le profil des ménages ». Profil qui complète les conclusions d'ICE : concentration en milieu urbain (Grand Lyon), 77 % de locataires dont 32 % présentent

un TEE supérieur à 30 %, 44 % de ménages en état de privation. Conclusions d'autant plus sensibles que le Fonds national d'aide à la rénovation des logements privés (FART), créé en 2010, concerne essentiellement les propriétaires occupants en milieu rural.

L'expérimentation devrait être reconduite en 2011. Avec de nouveaux fonds ? « L'ingénierie d'accompagnement représente entre 3 et 4,5 jours par famille. Faute de moyens supplémentaires, nous devons limiter nos interventions », s'inquiète Muriel Fusy. D'autant que les dispositifs réglementaires sont inadaptés : l'enveloppe prévue par l'État (arrêté FART) pour ce volet va de 300 € à 500 € pour 0,5 à 1 jour par famille. Profitant des tables rondes départementales sur la précarité énergétique que les préfets de département ont désormais l'obligation d'organiser, les partenaires de l'opération « Énergie et Précarité » ont invité des partenaires potentiels, comme les élus du Grand Lyon ou les fournisseurs d'énergie, à une réunion préparatoire, le 19 octobre.

## Repères nationaux

- **Enquête logement INSEE (2006) :**  
3 400 000 ménages en précarité énergétique (13 % de la population) avec un TEE > 10 %
- **Arrêté FART, 6 septembre 2010**
- **2010 :** sur la base du rapport remis par Philippe Pelletier aux ministres Jean-Louis Borloo, Valérie Létard et Benoît Apparu en décembre 2009, l'État a lancé son « engagement national contre la précarité énergétique ». Objectif : réhabiliter, entre 2010 et 2017, les logements de 300 000 propriétaires occupants en milieu rural. Un fonds d'aide de 1,25 Mds € et un observatoire de la précarité énergétique ont été créés.

## Interview

**Bruno Charles,**  
vice-président du Grand Lyon



### Qu'est-ce qui conduit le Grand Lyon à approfondir sa réflexion sur la précarité énergétique ?

**Bruno Charles :** Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) et de la Fondation Abbé Pierre, publiée l'année dernière, pourrait presque répondre à ma place. Entre 1979 et 2005 la part de revenu contraint des ménages – la dépense inévitable de loyer et de la facture énergétique principalement – est passée de 24 % à 48 % pour les 20 % les plus pauvres, alors qu'elle n'a crû que de 20 % à 28 % pour les catégories aisées et les hauts revenus. Cette tendance s'est accentuée depuis 2005. Loyer et prix de l'énergie entraînent donc la population française vers la grande pauvreté en ville. Les droits fondamentaux – se loger dignement, se déplacer – de nombreux foyers sont mis en péril. Nous, élus, avons le choix, entre adopter une politique de sobriété énergétique pour restaurer l'accès aux droits fondamentaux, ou laisser dériver. Nous choisissons, très clairement, la première solution.

### Quels moyens le Grand Lyon a-t-il déjà mis en œuvre pour lutter contre la précarité énergétique ?

**B.C. :** L'axe porteur de notre stratégie est l'amélioration de la performance

énergétique des logements en parallèle d'une politique ambitieuse de construction de logements sociaux. La performance énergétique est synonyme de baisse de la facture énergie. Nous ne nous contentons pas de viser l'exemplarité sur nos propres bâtiments. Nous avons développé un arsenal d'outils pour que les logements neufs présentent une performance meilleure que la réglementation thermique en cours. Un dispositif d'aide financière a été créé avec la Région pour encourager les bonnes volontés privées.

### Qu'en est-il de la réhabilitation des logements anciens, par nature « énergivores » ?

**B.C. :** Nous menons depuis 2002 plusieurs opérations pilotes dont la plus récente débute pour le quartier de Sainte-Blandine, proche du quartier neuf et exemplaire de La Confluence. Plusieurs réflexions sont en cours et devraient nous mener vers une réhabilitation progressive mais massive du patrimoine HLM d'ici à 2050.

### Qu'attendez-vous de la réflexion engagée dans le cadre de la Conférence Énergie Climat ?

**B.C. :** Les ateliers de la Conférence Énergie Climat nous livreront des scénarii pour mettre en ordre de marche l'action du Grand Lyon. Dans ce cas précis, nous pourrions définir des cibles prioritaires et optimiser nos interventions et les aides associées.

### Comment percevez-vous l'expérimentation du département du Rhône « Énergie et précarité » ?

**B.C. :** Le 19 octobre, nous participons à la table ronde qu'organisent les pilotes de cette opération. Cette expérimentation montre que les ménages vulnérables sont majoritairement urbains donc habitants du Grand Lyon. Même si notre budget logement social a été multiplié par 50 depuis 2001, nous sommes loin du compte pour éradiquer la précarité. La rencontre du 19 octobre pourrait déboucher sur une synergie efficace. Nous aimerions également travailler avec l'État sur la situation des locataires, grands oubliés de dispositifs d'aide alors qu'ils sont les premiers touchés en ville. Mais l'outil reste à construire.

## Les principaux indicateurs de l'enquête ICE

- **Âge du logement** (construit avant 1975, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique)
- **Ménages :** + de 65 ans, - de 25 ans, 3 enfants et plus
- **Vulnérabilité économique** (sans activité, sans diplôme, chômeur, retraité, mère/père au foyer, étudiant, contrat jeune, contrat d'apprentissage, stagiaire, intérim)
- **Type d'énergie utilisée :**
  - électricité, fuel, GPL – courbe d'évolution ascendante des prix
  - toutes (électricité, fuel, GPL, chauffage urbain, gaz naturel)